

FOOT SAVOIE

Bulletin Officiel N° 773

Du 17 juin 2026



District de Savoie de Football

B.P. N° 401 - 73004 CHAMBERY CEDEX

Tél : 04 79 33 84 45 ou 06 06 88 69 81

Email : district@savoie.fff.fr

Site : <http://savoie.fff.fr>



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Samedi 20 juin 2026 à 15h30

Salle des Fêtes GRIGNON

14h00

- Accueil des clubs
- Remise des documents pour la nouvelle saison
- Règlement des cotisations District : 140 € et Règlement secrétariat : 195 € soit un chèque ou un virement de 335 €.

15h30

- Ouverture de l'Assemblée Générale par le Président du District
- Allocution du Président du Club de l'US GRIGNON
- Allocution de Monsieur le Maire de GRIGNON
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue à UGINE le 21 juin 2025
- Approbation du compte-rendu du Secrétaire Général et des Commissions de la saison 2025/2026
- Présentation du Budget Prévisionnel et des Tarifs 2026/2027
- Examen des vœux qui devront avoir été déposés par **ECRITS sur feuille à EN-TETE du club avant le 28 Mai 2026**

Pause de quelques minutes

- Questions Diverses qui devront avoir été déposées par **ÉCRITS sur feuille à EN-TETE du club avant le 28 Mai 2026**
- Prise de paroles du Président de LAURAFoot ou de son représentant et des différentes personnalités
- Remise du challenge Robert TARTARAT
- Remise des médailles de Ligue et de District
- Remise des Fanions aux clubs champions et les Ballons d'Honneur
- Allocution et Clôture de l'Assemblée Générale par le Président du District
- Vin d'honneur offert par la municipalité suivi du repas

Vin d'honneur et repas vers 20 heures

**PRESENCE OBLIGATOIRE DES CLUBS
AMENDE DE 140 € EN CAS D'ABSENCE**

SOMMAIRE

Comité Directeur page 2	Commission des Coupes page 16
Secrétariat page 3	Commission Féminines page 17
Tésorerie page 4	Commission Fair Play page 18
Commission des médailles.....page 5 à 6	Commission des Arbitres pages 19 à 21
Commission Sportive pages 7 à 8	Commission Statut de l'Arbitrage.....pages 23 à 27
Commission PEF pages 9	Commission de Discipline pages 28 à 29
Commission des Jeunes pages 10 à 14	Annexes : page 30
Commission Futsal page 15	



Partenaire du District de Football de Savoie



Chaque fois qu'il s'agit de faire vivre le Football, nous saisissons la balle au bond.



Foot SAVOIE



PV N° 773 du 17 juin 2026

COMITÉ DIRECTEUR

Lundi 15 juin 2026

Le président du District, les membres du Comité de Direction et des Commissions, le personnel, souhaitent un prompt rétablissement à notre collègue, Philippe SALVATORE Président de la Commission U9.

NOTE AUX CLUBS

FC BEAUFORTAIN QUEIGE, AS LA BRIDOIRE, CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL, US CHARTREUSE GUIERS :
Remerciements pour vos invitations à vos A.G.

FC BAUGES :
Remerciements pour votre invitation à la journée festive du club

NOTE AUX CLUBS -Dotations clubs AG du district

Les dotations (ballons ou cages) ont été commandées en fonction des fiches retournées par les clubs en août 2025.
Voir la fiche en annexe.
De plus, le district dotera les clubs d'une tablette par club.

NOTE AUX CLUBS - AG du district

L'émargement à l'AG se fera au début et à la fin de l'AG.





SECRETARIAT

Réunion du lundi 15 juin 2026

Correspondances Reçues

Courriers reçus du 8 juin au 15 juin 2026

Correspondances Transmises aux Commissions suivantes

Courrier Divers :

A.S. CUINES LA CHAMBRE VAL D'ARC - U.S. CHARTREUSE GUIERS - CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL - FC BAUGES – CA MAURIENNE

Commission Sportive:

AIX F.C. (3) - U.S.C. AIGUEBELLE - F. C. CHAMBOTTE (2)- F.C. DES BAUGES - GROUPEMENT JEUNES LA SAVOYARDE (2)- CHALLES S.F. - A.S. NOVALAISIEENNE - F.C. VILLARGONDRAN (2) - F.C. SUD LAC - LE HAUT FOOTBALL CLUB DE CHAMBERY (3) - A.S. D'UGINE - U.S. GRAND MONT LA BATHIE – CHAMOUX SPORT FOOT – US DOMESSIN – AS D'UGINE – YACE F.C. – US CHARTREUSE GUIERS (2) – ENT. VAL D'HYERES – ASSOCIATIONFUTSAL K-PUC 1 MONTMELIAN

Commission De Discipline

Courrier :

AIX F.C. – Yoann DESMARIEUX (2) – SOTO Gérard – BELAROUCI Ismael – BELAROUCI Nassim

Commission Des Arbitres:

CA MAURIENNE

Commission des Coupes:

A.S. DE BARBERAZ – Gilles HUNSTEDT – HAUT FOOTBALL CLUB DE CHAMBERY



TRÉSORERIE

Mercredi 17 juin 2026

Virement :

➤ US CULOZ	35.00 €	➤ AS NOVALAISE	262.00 €
➤ US ST REMY DE MAURIENNE	243.00 €	➤ AF ST MICHEL	11.00 €
➤ FC SUD LAC	242.00 €	➤ FC VILLARGONDRAN	33.66 €
➤ CHALLES SF	235.00 €	➤ MONTMELIAN AF	461.55 €
➤ ENT VAL D'HYERES	148.00 €	➤ FC DU NIVOLET	653.82€
➤ FC LA ROCHETTE	174.00 €	➤ US PONTOISE	120.00 €
➤ FC CHAMBOTTE	704.45 €	➤ US LA RAVOIRE	493.77 €
➤ US MODANE	108.00 €	➤ JS CHAMBERIENNE	445.00 €
➤ FC LAISSAUD	80.73 €	➤ AIX FC	776.00€
➤ LE HAUT FOOTBALL CLUB CHAMBERY	81.85 €	➤ CA YENNE	112.63 €
➤ CHAMBERY SPORT 73	100.00 €	➤ ST PIERRE SPORT FOOTBALL	190.00 €
➤ USGM LA BATHIE	208.00 €	➤ GJUS CHAMBERY COGNIN	321.90 €
➤ AS HAUTE COMBE DE SAVOIE	174.60 €	➤ GAPS	368.45 €
➤ CS BELLEY	160.00 €	➤ ENT DRUMETTAZ MOUXY	524.98 €
➤ AS BARBERAZ	171.60 €	➤ US CHARTREUSE GUIERS	352.50 €

SOMMES DUES

Vous trouverez en annexe de ce Foot Savoie le tableau des sommes dues au District en date du 8 juin 2026.

Ces sommes sont à régler au District **avant l'Assemblée Générale.** Merci de noter le numéro de votre club sur le libellé du virement.

Rappel pour le jour de l'Assemblée Générale, comme chaque année, il vous sera demandé de payer les frais de cotisation et les frais de secrétariat soit : 140 € + 195 € = **335 €**.

Vous avez la possibilité de payer soit **par virement avant l'assemblée générale**, soit **par chèque le jour de l'assemblée générale**. (ATTENTION il n'y a pas de frais de cotisation pour les groupements)

Si règlement par virement merci de **faire 2 virements. (1 pour les sommes dues, 1 pour cotisation/secrétariat)**

IMPORTANT

Noter OBLIGATOIREMENT votre numéro d'affiliation dans le libellé de vos virements.





COMMISSION DES MEDAILLES

Présidente : Carole VINIT - 07 88 67 32 78

Lundi 15 juin 2026

MÉDAILLES de LIGUE Saison 2025/2026

Sur proposition du District de Savoie de Football, le Comité Directeur de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes a décidé d'attribuer les médailles suivantes

Médailles ARGENT

BENOIT Rémi
LAMMEL JACQUY Christelle
RIPOLL Robert

US GRAND MONT LA BATHIE
GROUPEMENT AVANT PAYS SAVOYARD
ENT FC CHAUTAGNE



Médaille VERMEIL

SPADA Jérôme
LAURENCIN Mario
SACHET Daniel

DISTRICT
DISTRICT
FC HAUTE TARENTEISE



MÉDAILLES FÉDÉRALE Saison 2025/2026

Médaille ARGENT

GAUDIN Éric

ST PIERRE SPORTS

Médaille VERMEIL

VALENTINO Christophe
MERENDET Michel
SAILE René

DISTRICT
ES DRUMETTAZ MOUXY
DISTRICT



MÉDAILLES de DISTRICT Saison 2025/2026

Médailles ARGENT

SALVATORE Philippe	DISTRICT
CAMUS Bernard	DISTRICT
MICALLEF Sauveur	DISTRICT
MESTACH Jacky	DISTRICT
CONIL Laurence	COGNIN SPORTS
VERDOYA Yves	COGNIN SPORTS
JUPIN Pierre	FC SUD LAC
DE OLIVEIRA Marcelo	FC SUD LAC
GARREAU Sylvie	US GRIGNON
CAUCHETEUX Didier	US ST REMY DE MAURIENNE
DIMIER Guillaume	US ST REMY DE MAURIENNE
KEMP William	US LA RAVOIRE
BRAZ Toni	AS CUINES VAL D'ARC
DESAINTJEAN Carl	ST PIERRE SPORTS
PEREIRA Manuel	ES DRUMETTAZ MOUXY
BERGER Christophe	ES DRUMETTAZ MOUXY
GRIVEL Yves	ES DRUMETTAZ MOUXY
LEFEVRE Fabrice	FC BELLE ETOILE MERCURY

Médailles OR

COHEN Serge	DISTRICT
VARREL Jacky	US GRIGNON
RIVOLLIN Robert	FC BAUGES



Toutes ses médailles seront remises à l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE à partir de la pause, c'est-à-dire à partir de 16H30.



Sérigraphie - Flochage - Broderie

346 Rue Aristide Bergès - ZI de Bissy - 73 000 CHAMBERY

tel. 04 79 25 62 71

mail. jpcreation@jpcreation.fr



COMMISSION SPORTIVE

Président : Jacky GACHET 06 12 22 99 82

SÉNIORS

Responsable : Cédric YSARD 07 71 01 89 31

Adjoint : Sauveur MICALLEF 06 23 06 49 93

Réunion du lundi 15 juin 2026

Présents : Cédric YSARD, Jacky GACHET

Excusé : Sauveur MICALLEF

Rappel aux clubs :

Les classements officiels pour les montées et descentes seront publiés ultérieurement des dossiers étant actuellement en instance de décision *inutile de téléphoner avant

COURRIER CLUB

USC AIGUEBELLE 1 : lu et noté, confirme son accession en R3

FC VILLARGONDRAN 1 : lu et noté, confirme son accession en R3

AIX FC2 : lu et noté, reçu feuille de match papier D1 du 31 mai 2026
(Hors délai et non conforme)

FC ST MICHEL SP : lu et noté, remerciement (trophée ballon d'honneur)

NOTES AUX CLUBS

RAPPEL aux Clubs : les équipes qui ne repartent pas pour la saison 2026/2027 doivent en informer la commission par mail avant le 28 juin 2026.

Date limite d'engagement obligatoire sur FOOTCLUBS Jusqu'au 27 juillet 2026 pour D1/ D2/ D3/ D4.

**Date d'engagement pour la D5 jusqu'au 31 août 2026.*

Merci de renseigner obligatoirement vos demandes de désidératas via Footclubs avant le 27 juillet 2026.

*Aucun Désidérata non saisi dans les délais impartis sur FOOTCLUBS ne sera pris en considération. *Nous envoyer l'imprimé couleurs maillots, complété entièrement (dont couleurs de prêt) pour le 26 août 2026 (imprimés sur le site du district) :*

[Imprime-Couleurs-maillots-2026-2027.pdf](#)

ou

Un imprimé couleurs maillots a été mis dans l'enveloppe de l'A.G DE GRIGNON.

FC SUD LAC 2 : la commission vous demande de lui faire parvenir une feuille de match papier de votre rencontre D4A du 31 mai 2026 avant le 14 juin 2026, AIX FC 3 n'ayant rempli que sa partie.

COGNIN SP1 : la commission vous demande de lui faire parvenir une feuille de match papier de votre rencontre D1 du 31 mai 2026 avant le 21 juin 2026, AIX FC 2 n'ayant rempli que sa partie



Article 23 – Diminution de Points :

Dans les championnats « Juniors » et Seniors une diminution de 1 point dans le championnat de la saison en cours sera appliquée à l'équipe, joueurs et dirigeants, ayant eu au cours de ce championnat 5 exclusions du terrain. Une diminution supplémentaire de 1 point sera infligée pour toute nouvelle exclusion au cours de la même saison.

HOMOLOGATIONS

Match D1 N° 53976697 du 23 mars 2026 U.S.C AIGUEBELLE1/ E.S. TARENTEISE 2

La Commission d'Appel LAuRAFoot, confirme la décision prise en 1ère instance et confirme le résultat acquis sur le terrain.

Résultat à homologuer :

U.S.C AIGUEBELLE 1 :	0 But	0 Point
E.S. TARENTEISE 2 :	2 Buts	3 Points

Match D1 N° 53998763 du 08 mars 2026 FC CHAMBOTTE 2/ E.S. TARENTEISE 2

Donne match perdu par pénalité à l'équipe de l'E.S Tarentaise 2 et reporte le gain de la rencontre D1 n° 53998763 F.C. CHAMBOTTE 2 / ES TARENTEISE 2 du 08 mars 2026.

Résultat à homologuer :

F.C CHAMBOTTE 2 :	3 Buts	3 Points
E.S TARENTEISE 2 :	0 But	-1 Point

MATCHS COMMISSIONS COMPETENTES

Dossier en instruction :

Match n° 53975513 D4A du 31 mai 2026 AIX FC 3/F.C SUD LAC

Responsables Séniors : Cédric YSARD : 07 71 01 89 31
Sauveur MICALLEF : 06 23 06 49 93

La Commission rappelle que seuls les mails venant de la messagerie officielle du club seront pris en compte.
Numéro du club « 000000@laurafoot.net »



COMMISSION PEF

PROGRAMME ÉDUCATIF FÉDÉRAL

Membres : Damien BILLIET, Edouard FROGER, Alain CAREGLIO, Christelle LEVASSEUR



Mercredi 17 juin 2026

“FAITES” DU PEF

A LAISSAUD
STADE DES MARAIS
TERRAIN HONNEUR ET ANNEXE

100 ENFANTS ATTENDUS
5 VS 5
ROUE DU PEF
ATELIERS EDUCATIFS

12 CLUBS PRESENTS
VALORISATION DES ENGAGEMENTS
DOTATION TEXTILE

ENGAGEMENT CITOYEN
CULTURE FOOT
RÈGLES DU JEU ET ARBITRAGE
ENVIRONNEMENT
FAIR-PLAY
SANTÉ

41 ANS
FFF
31 ANS D'ÉDUCATION PAR LE FOOTBALL
PEF





COMMISSION DES JEUNES

Président : Jacky GACHET : 06 12 22 99 82

U20 Responsable : Alain HANS 06 28 06 72 52 / 09 81 68 31 63

Réunion du lundi 15 juin 2026

CHAMPIONNAT

Classement sous réserve des procédures en cours.

NOTES AUX CLUBS

Afin de préparer la saison 2026/2027 la commission vous demande d'envoyer un mail au district pour confirmer si vous souhaitez engager une équipe U20 pour étudier la possibilité de faire une poule en championnat U20 DISTRICT « ceci ne sera pas un engagement définitif »
Merci de nous informer au plus tôt.

Reçu Prévission d'engagement

ENT VAL D'HYERES – JS CHAMBERIENNE – FC CHAMBOTTE – US GRAND MONT LA BATHIE – GRPT LA SAVOYARDE-FC ST BALDOPH – LE HAUT FOOTBALL CLUB CHAMBERY – FC AIX LES BAINS

TEAM



PARTENAIRE DU DISTRICT DE SAVOIE DE FOOTBALL
SPONSOR DES COUPES DE SAVOIE
UNE POLITIQUE 100 % CLUB, UNE SALLE D'EXPOSITION
LES PLUS GRANDES MARQUES, UNE EQUIPE A VOTRE DISPOSITION

450, Avenue de Chambéry—73230 ST ALBAN LEYSSE
Tél. : 06 76 65 08 70 - Email : fv@teamsport2000.fr

TEAM





Foot SAVOIE



PV N° 773 du 17 juin 2026

U13

Yann Thill 06 50 96 07 02

Réunion du lundi 15 juin 2026

INFO AUX CLUBS

Sur le plan sportif, un nombre trop important de forfaits et de matchs non joués a été constaté, nuisant au bon déroulement des compétitions.

Sur le plan administratif, plusieurs manquements ont également été relevés : absence de réalisation de la FMI, non-transmission des feuilles de match en remplacement lorsque cela était nécessaire, ainsi qu'un manque de réactivité de certains clubs face aux demandes de modification de rencontres effectuées via Foot-clubs.

Concernant la FMI, il est rappelé que celle-ci doit être réalisée même en cas de forfait du club visiteur. En effet, conformément au règlement, lorsque l'équipe adverse est déclarée forfait, la FMI doit être établie en cochant l'équipe concernée afin de permettre le traitement administratif correct de la rencontre dans les règles.

Les journées affichées DU 27 / 29 ET 30 JUIN NE SONT PAS A JOUER !!!

Afin de préparer les calendriers de la phase d'automne de la saison 2026-2027, la date limite d'inscription de vos équipes U13 est fixée au dimanche 13 septembre à minuit.

Nous vous souhaitons une belle intersaison ainsi que de très bonnes vacances, bien méritées.





Foot SAVOIE



PV N° 773 du 17 juin 2026

U9 Philippe SALVATORE 06 14 69 02 38

Réunion du lundi 15 juin 2026

LES CLUBS CI-DESSOUS SERONT AMENDÉS DE 35 €, SI LEUR FEUILLE DE PLATEAU DE LA JOURNÉE DU SAMEDI 06 JUIN 2026 NE SONT PAS PARVENUE AVANT LE LUNDI 22 JUIN 2026.

**AS NOVALAISIE NNE
US LA RAVOIRE**

LES CLUBS CI-DESSOUS SERONT AMENDÉS DE 35 €, SI LEUR FEUILLE DE PRESENCE DE LA JOURNÉE DU 06 JUIN 2026 NE SONT PAS PARVENUE AVANT LE LUNDI 22 JUIN 2026.

**CLUB SPORTIF DE BELLEYSAN
US LA RAVOIRE
JS CHAMBERIENNE
FC ST BALDOPH**

METTRE VOS FEUILLES DE PLATEAU ET DE PRESENCE SUR LES DEUX SECTEURS, DEBROUILLES ET DEBUTANTS.





U7 Édouard FROGER 06 10 56 18 18

Réunion du Lundi 15 juin 2026

Responsable : Edouard FROGER (06.10.56.18.18)

Membre : Bernard BERTHET

Plateaux du Printemps 2026 : (amende de 35€)

Festifoot N1/N2 du samedi 30 mai 2026 : clubs amendés le mercredi 24 juin prochain

- Feuilles de plateaux manquantes :
ES DRUMETTAZ-MOUXY (N1 et N2) ; USC AIGUEBELLE (N1 et N2) ; G.A.P.S. (N1 et N2) ; CA YENNE (N2)
- Feuilles d'effectifs manquantes :
FC LA ROCHETTE (N1) ; FC VILLARGONDRAN (N1 et N2) ; US MODANE (N1) ; AS CUINES (N2) ; G.A.P.S (N1 et N2) ; ST PIERRE SPORT (N1 et N2) ; AS UGINE (N2) ; CA YENNE (N2) ; CHAMBERY SPORT 73 (N2) ; EF CHAUTAGNE (N2)

Les feuilles de plateaux et les feuilles d'effectifs doivent être déposées sur les 2 niveaux de pratique (N1 et N2)

Bilan 2025/26 :

Avec un total de 101 équipes engagées au printemps (42 équipes Niveau 1 et 59 équipes Niveau 2), on assiste à un net recul des engagements cette saison (- 30 équipes par rapport à la saison dernière).

Avec 679 licenciés (705 licenciés la saison dernière), cela n'explique pas une baisse si importante du nombre d'équipes engagées.

Pour la seconde année consécutive, la mise en place du F.A.L. a été une réussite (plus de 96% des feuilles de plateaux ont été retournées). Cela nous permet de suivre la pratique (équipes participantes, équipes absentes, équipes n'ayant pas prévenu de leur absence) et d'actualiser / modifier les plateaux avec beaucoup d'efficacité et de facilité.

Cette catégorie n'est malheureusement pas ou plus une priorité pour les clubs (baisse du nombre d'éducateurs formés sur le public cette saison, moins de salariés de clubs présents sur la catégorie, absences régulières des équipes au dernier moment). L'organisation de plateaux à domicile n'est plus souhaitée par de nombreux clubs (baisse de la fidélisation des jeunes).

Des évolutions ont pourtant eu lieu avec la mise en place d'un rythme alterné sur la saison, une organisation par catégorie d'âge à l'automne et une pratique par niveau au printemps.

La Journée Nationale des Débutants a clôturé cette saison. Merci au club de l'UO ALBERTVILLE, pour son implication et son investissement dans l'organisation de cette journée événementielle.

Nous comptons sur tous les clubs jeunes du département, pour s'engager pleinement autour de cette catégorie (moyens humains, qualité de l'encadrement, philosophie des intervenants) pour générer à nouveau une dynamique positive, dès la rentrée prochaine.

Merci à Bernard BERTHET qui est arrivé cette saison dans la Commission des Jeunes. Dans le cadre de ses missions, il a pu nouer de nombreux contacts avec les clubs et les référents de catégorie. Cela nous permet d'avoir un véritable état des lieux de la pratique avec des retours précis sur ce qui se passe le week-end sur les plateaux (climat des rencontres, organisation des clubs, mise en place des directives fédérales, respect des lois du jeu, mise en place du défi technique, etc ...). Nos échanges réguliers témoignent qu'il reste encore beaucoup de travail pour répondre aux préconisations fédérales.

3 grandes priorités fixées pour 2026/2027 : accueillir, faire jouer et assurer un bon climat d'apprentissage (séances et plateaux).



Foot SAVOIE



PV N° 773 du 17 juin 2026

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Les nouveaux engagements :

Si vous souhaitez ajouter une ou plusieurs équipes, merci d'adresser un mail officiel à : district@savoie.fff.fr avec copie à efroger@savoie.fff.fr

Tous les calendriers sont disponibles via l'interface F.A.L.

F.A.L. (accessible via Footclubs) :

Pour rappel, en tant qu'utilisateur Footclubs, il faut avoir les profils « Organisation » & « Compétitions » pour accéder au FAL.

Les clubs « accueil » doivent identifier (cocher) dans le F.A.L. :

- Les équipes présentes
- Les équipes absentes ayant prévenu
- Les équipes absentes sans prévenir (**amende de 35 €**)

Les clubs qui ne déposeront pas les feuilles de plateaux seront amendés de 35 €

Les clubs qui ne déposeront pas les feuilles d'effectifs seront amendés de 35 €

Une période 15 jours vous est accordée pour déposer tous les documents, via le F.A.L.

Dans le F.A.L. les feuilles d'effectifs doivent être déposées sur les plateaux U6 et U7 (quand ils sont associés) et sur les plateaux U9 débrouillés et U9 débutants quand vos équipes sont sur les mêmes sites (dépôt de la feuille d'effectif pour chaque niveau ou chaque site).

Information : il est préférable de rendre diffusable les coordonnées de vos référents dans le F.A.L. (mise à jour directe et simultanée dans FootClubs et donc sur le site du District).

Le correspondant Footclubs est habilité à rendre vos coordonnées diffusables.

Les modifications de sites (lieu ou stade) et des horaires sont gérées uniquement par le centre de gestion. Merci de nous transmettre vos modifications dans les meilleurs délais à J-5 (le lundi précédent le plateau ou le critérium du samedi).

Tous les documents relatifs à l'organisation des pratiques U6/U7, U9 et U11 sont disponibles sur le site du District de Savoie de Football :

<https://savoie.fff.fr/simple/pratiques-u7-u9-u11-u13/>



COMMISSION FUTSAL

Président : Jacky GACHET 06 12 22 99 82

Réunion du lundi 15 juin 2026

CHAMPIONNAT INTERDÉPARTEMENTAL

LES CALENDRIERS SONT EN LIGNE.
POULE HAUTE SUR LE SITE DU DISTRICT DE L'ISERE.

CORRESPONDANT DU DISTRICT 38 : M CARRETERO Christophe 06 99 88 64 01
Carretero.c70@gmail.com

POULE BASSE SUR LE SITE DU DISTRICT DE LA SAVOIE.

CHAMPIONNAT TERMINE
CBF 74 TERMINE 1^{er} DE POULE

POULE HAUTE

AFK MONTMELIAN TERMINE 1^{er} DE POULE





COMMISSION DES COUPES

Président : Jérôme SPADA 06 76 04 25 57

Président : Jérôme SPADA 06.76.04.25.57

Membres : Ghislaine RAYNAL, Patrick JANET

Réunion du lundi 15 juin 2026

Présents : Patrick JANET, Jérôme SPADA.

Excusée : Ghislaine RAYNAL

VAINQUEURS FINALES COUPES DE SAVOIE 2026

Coupe FEMININES « Trophée 73 à 8 »

Coupe RAFFIN

Coupe CORTADE

Coupe U18F à 11

Coupe U20 TRIQUET

Coupe U17 TRONCY

Coupe U15 PILLET

Coupe U15 À 8

US DOMESSIN

FC LAISSAUD

USC AIGUEBELLE

AIX FC

ENT DRUMETTAZ-MOUXY

CHAMBERY SAVOIE FOOT

FC MERCURY

AS BOZEL





FÉMININES SÉNIORS

Président : GACHET JACKY 06 12 22 99 82

Responsable : Alain HANS 06 28 06 72 52

Réunion du lundi 15 juin 2026

CHAMPIONNAT

Classement sous réserve des procédures en cours

NOTES AUX CLUBS

Afin de préparer la saison 2026/2027 la commission vous demande d'envoyer un mail au district pour confirmer si vous souhaitez engager une équipe féminine à huit pour étudier la possibilité de faire une poule en championnat « féminin seniors ». Ceci ne sera pas un engagement définitif »
Merci de nous informer au plus tôt.

Reçu Prévision d'engagement

US ST REMY DE MAURIENNE – CŒUR DE SAVOIE FOOTBALL

LE MATCH LA-ROCHETTE / JS-CHAMBERY a été mis en commission





COMMISSION FAIR PLAY

M. MOREL-BIRON Francis 07 68 57 28 64

Réunion du 15 juin 2026

CARTON BLEU

CHALLENGE DE LA SPORTIVITE CARTON BLEU 2025-2026

Les championnats se terminent.



CARTON BLEU.

Il est temps pour tous les clubs participants de remplir le formulaire
Pour les Séniors Masculin, Séniors Féminines et U20 tenir compte de toute la saison.
Pour les U17 et U15, tenir compte de la phase printemps.

Les dotations de ce challenge sont données en partenariat avec SPORT2000 et distribuées à l'assemblée générale de début de saison suivante.

Vous pouvez le télécharger avec le lien ci-dessous ou le retrouver sur le site du district.

[FEUILLE-CARTON-BLEU-25-26-1.pdf](#)

CONSIGNES :

- TOUT ECRIRE EN MAJUSCULE ET DE MANIERE LISIBLE
- Bien noter votre club, la catégorie et la poule
- Noter uniquement les clubs chez qui vous vous êtes déplacés
- Retourner ce document au secrétariat du district : district@savoie.fff.fr

Merci de le renvoyer rapidement et au plus tard le donner à l'assemblée générale de fin de saison.

Les équipes ne renvoyant pas ce formulaire ne pourront pas prétendre à dotation.

Les équipes ayant fait un forfait ne pourront pas prétendre à dotation, mais doivent quand même compléter le formulaire pour les autres clubs.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter :

M. MOREL-BIRON Francis au 07.68.57.28.64





COMMISSION DES ARBITRES

Président : Daniel DESMARIEUX 06 75 93 17 52

Vice – Président Jacky MESTACH : 06 15 20 07 75

RESPECTONS NOS ARBITRES
Sans arbitre pas de match

Réunion du Lundi 15 juin 2026

La CDA

Présents : Mrs Daniel DESMARIEUX, Gérard SOTO, Remi LEFEBVRE, Alphonse LOMBARD,

Excusés : Mrs Luc ALIX, Jacky MESTACH, Evan BONTRON, Emmanuel BONTRON (membre CRA LIGUE AURA),

COURRIERS, MAILS

Dossier Arbitre 2026/27 :

-M. Gérard SOTO (LA RAVOIRE)

-M. Ismael BELAROUCI (NIVOLET)

-M. Nassim BELAROUCI (NIVOLET)

REGROUPEMENT des ARBITRES de DEBUT de SAISON 2026 / 2027



A noter :

L'Assemblée Générale des Arbitres

Aura lieu le **samedi 05 septembre 2026**

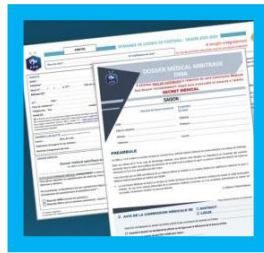
Sur le complexe sportif et la salle Polyvalente de **CHIGNIN**

L'heure du RDV : **8H30 impératif**

Pour le test physique

Suivi de l'Assemblée Générale des Arbitres

RENOUVELLEMENT DOSSIER LICENCE ARBITRE - SAISON 2026 / 2027



À L'ATTENTION DES ARBITRES ET DES CLUBS

La Commission de District de l'Arbitrage informe les arbitres et les clubs que **le dossier de renouvellement de la licence arbitre** pour la saison 2026/2027 vous sont adressés par courrier.

Faites vos démarches administratives au plus vite

Rappel sur le dossier médical :

Pour les arbitres âgés de moins de 18 ans (au 1er juillet 2026)

Vous devez remplir le questionnaire ci-dessous et le renvoyer dûment rempli avec l'ensemble des documents demandés pour votre dossier de renouvellement de licence.

- [DMA Questionnaire mineur 2026-2027 \(moins de 18 ans\)](#)

Si vous répondez « OUI » à au moins une des questions du questionnaire santé, vous devrez passer une visite médicale afin de remplir le

- [DMA et Notice examen 2026/27](#)

L'EXAMEN OPHTALMOLOGIQUE n'est pas obligatoire pour un jeune arbitre District

Nous vous rappelons que si le questionnaire n'est pas correctement complété, votre dossier sera renvoyé.

Pour les arbitres âgés de 18 ans à 34 ans (au 1er juillet 2026)

Les arbitres âgés de 18 ans à 34 ans sont soumis à la même procédure que les joueurs majeurs concernant l'examen médical (dossier médical arbitre « DMA » tous les 3 ans et questionnaire pour les deux autres années).

Le cycle dure 3 ans : un DMA suivi de deux « QS-SPORT > DMA – QS – QS – DMA

- [DMA Questionnaire majeur 2026-2027 \(18 à 34 ans\)](#)

Sinon, si au moins une réponse « OUI », vous devrez fournir un DMA

L'échographie cardiaque est toujours **obligatoire**. Les arbitres officiels qui ne l'ont pas encore faite devront la joindre au dossier médical.

L'EXAMEN OPHTALMOLOGIQUE n'est pas obligatoire pour un arbitre Séniors District

Pour les arbitres âgés de 35 ans et plus (au 1er juillet 2026)

Vous devez remplir un dossier médical arbitre [dma-unique-l-d-notice-exam-26](#) et faire un ECG de repos + une Epreuve d'effort à visée cardiologique.

L'échographie cardiaque doit être réalisée au moins une fois dans sa vie. Si ce n'est pas le cas, vous devrez réaliser cet examen pour valider votre dossier médical. Sans la réalisation de votre échographie cardiaque, votre dossier ne pourra pas être validé et aucun délai supplémentaire ne sera accordé.



Rappel : l'examen ophtalmologique est réservé uniquement aux arbitres de ligue

Quelques conseils pour remplir votre dossier médical :

Merci de veiller à remplir uniquement les informations vous concernant.

Exemple : Si vous avez seulement le dossier médical à compléter, merci de ne pas nous renvoyer le questionnaire santé. Soyez vigilant à ne pas confondre les questionnaires de santé : il en existe un pour les moins de 18 ans et un pour les 18 à 34 ans.

Une fois le dossier complet, il conviendra de le déposer sous pli confidentiel directement au siège du District ou l'envoyer uniquement par voie postale (confidentialité des informations) à l'adresse suivante :

Commission des Arbitres

District de SAVOIE

90 rue Henri OREILLER

73000 CHAMBERY

Nous vous invitons à faire cette démarche le plus tôt possible, pour être libéré de ces contraintes administratives ainsi que pour le bon fonctionnement des désignations de début de saison.

Le délai de rigueur est fixé 15 Aout 2026

Le dossier médical doit être envoyé par l'arbitre au district alors que la demande de licence est à faire par le club d'appartenance via footclubs.

Nous vous rappelons que votre licence doit obligatoirement être validée pour être désigné.

Pour information, la demande de licence doit être effectuée de façon dématérialisée (case à cocher par votre club d'appartenance) **avant le 31 août 2026, délai de rigueur.**

Important: une fois la demande de licence saisie sur Footclubs, le dossier médical doit être transmis sous 60 jours, à défaut, la licence est supprimée, laquelle devra être saisie à nouveau, entraînant une nouvelle date d'enregistrement, ce qui peut entraîner la non-comptabilisation de l'arbitre au titre du Statut de l'Arbitrage renouvelant dans son club, après le 31 Août 2026. (R.G FFF Art. 33 statut de l'arbitrage).

FORMATION FUTSAL - SAISON 2026 / 2027



À L'ATTENTION DES ARBITRES

La Commission de District de l'Arbitrage informe les arbitres qu'une préparation Examen Ligue FUTSAL aura lieu prochainement, en début de saison 2026/2027 sur le mois de septembre 2026

Les conditions :

-Etre majeur et âgé de moins de 42 ANS

-Avoir déjà officié en FUTSAL Départemental ou/et Ligue

Il va de soi que les arbitres s'engagent officiellement par courrier/mail pour suivre ce module de préformation FUTSAL.

En attente d'inscription

Le référent de cette formation est : M. Evan BONTRON, coordonnées Tél : 06 40 72 18 72



COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT de l'ARBITRAGE

Président : Daniel DESMARIEUX 06 75 93 17 52

STATUT DE L'ARBITRAGE

Procès-verbal du 11 juin 2026

La commission Statut d'Arbitrage :

Président : M. Daniel DESMARIEUX,

Membres représentant les Arbitres : Mrs Alphonse LOMBARD,

Membres représentants des Clubs : Mrs Francis MOREL-BIRON, Yves COLLOMB,

Invités : M. Gérard SOTO

Excusés : Mrs Jacky MESTACH, Denis CRESTEE, Daniel MAILLAND-ROSSET,

COURRIER RECUS

- 1. Courrier/Mail reçus en date du 08 juin 2026 : M. Jean Paul CHAIX, Président du club de ST JEAN de MAURIENNE concernant le statut d'arbitrage d'un de ses arbitres.**
- 2. Et demande d'équité sportive sur preuve de la situation du club du FC VILLARGONDRAN.**

La Commission : Réponse faite à l'attention de M. Le Président du Club C A MAURIENNE, votre Courrier/mail :

- 1- Concernant votre statut d'arbitrage sur la saison 2025/2026, rien ne vous a été écrit ou dit auparavant de source officielle sur la position de l'arbitre concerné.
Vous pouvez donc prendre connaissance du fichier officiel (en annexe) concernant votre club.
- 2- Concernant l'équité sportive. Sur la ou les prises de décision. C'est à la discrétion de la Commission compétente en l'occurrence à la Commission du Statut d'Arbitrage.

TABLEAU STATUT ARBITRAGE DISTRICT – SAISON 2025/2026

Vous trouverez ci-joint, en annexe du Pv du District, le tableau de référence du Statut d'Arbitrage des clubs en cette fin de saison.

Validé par la Commission du Statut d'Arbitrage à la réunion du jeudi 11 juin 2026



RAPPEL DES TEXTES STATUT ARBITRAGE

Nombres d'arbitres – Article 41 Statut Fédéral de l'Arbitrage

- Championnat de Ligue 1 : 12 arbitres dont 1 arbitre féminine, dont 3 formés et reçus au cours des 3 saisons précédentes et dont 7 arbitres majeurs
- Championnat de Ligue 2 : 10 arbitres dont 1 arbitre féminine, dont 3 formés et reçus au cours des 3 saisons précédentes et dont 6 arbitres majeurs
- Championnat National 1 : 8 arbitres dont 2 formés et reçus au cours des 3 saisons précédentes et dont 4 arbitres majeurs
- Championnat National 2 : 7 arbitres dont 1 formé et reçu au cours des 3 saisons précédentes et dont 3 arbitres majeurs
- Championnat National 3 : 6 arbitres dont 1 formé et reçu au cours des 3 saisons précédentes et dont 3 arbitres majeurs
- Championnat Régional 1 : 5 arbitres dont 3 arbitres majeurs
- Championnat Régional 2 : 4 arbitres dont 2 arbitres majeurs
- Championnat Régional 3 : 3 arbitres dont 2 arbitres majeurs
- Championnat Départemental 1 : 2 arbitres dont 1 arbitre majeur
- Championnat de France Féminin de Division 1 : 3 arbitres dont 1 arbitre féminine et arbitre féminine formée et reçues au cours des 3 saisons précédentes.
- Championnat de France Féminin de Division 2 : 1 arbitre
- Championnat de France Futsal de Division 1 : 2 arbitres, dont 1 arbitre Futsal, lequel est défini à l'article 43
- Championnat de France Futsal de Division 2 : 1 arbitre
- Championnat de District : 1 arbitre
- Clubs n'engagent que des équipes de jeunes : 1 arbitre
- Dernier niveau de District (si le niveau est Départemental 3 ou inférieur) : Pas d'obligation

PARTIE III – STATUT REGIONAL AGGRAVE DE L'ARBITRAGE

Le Statut aggravé ne se substitue pas au Statut Fédéral de l'arbitrage, mais le précise où le complète.

Pour être représentatifs au regard du statut de l'arbitrage de la LAuRAFoot, les arbitres des clubs évoluant en seniors libres masculins et féminins, en FFF, en LFP, en Ligue LAuRAFoot et en districts de la LAuRAFoot (niveaux D1 et D2), doivent être âgés de 21 ans et plus au premier janvier de la saison concernée aussi bien pour le Statut Fédéral que pour le Statut Aggravé de la LAuRAFoot décrit ci-après.

Les clubs évoluant en seniors libres/futsal masculins et féminins, en FFF, en LFP, en Ligue LAuRAFoot et dans les deux premiers niveaux des districts de la LAuRAFoot (D1 et D2) devront répondre aux obligations minimales du Statut Aggravé

Le présent Statut de l'arbitrage doit être intégralement appliqué dans tous les districts et la ligue. En cas de litige opposant deux équipes disputant un championnat national le statut fédéral est pris comme base. Tous les cas non prévus par les présents règlements seront tranchés par les commissions compétentes des districts et de la ligue.

Le Statut Fédéral de l'Arbitrage et le Statut Aggravé LAuRAFoot s'appliquent tour à tour et si les obligations au Statut Aggravé LAuRAFoot sont inférieures en nombre d'arbitres exigé, c'est le Statut Fédéral qui prime en nombre d'arbitres exigé.

L'âge des arbitres est apprécié au 1er janvier de la saison en cours.

Au sens du présent Statut aggravé, il existe cinq types d'arbitre :

STATUT Laura foot

Arbitre « MAJEURS » 18 ans et +

Arbitre « FEMININE » + 13 ans

Arbitre « JEUNES » 15 à 22 ans

Arbitre « SENIORS » 21 et +

Arbitre « FEMININES » 13ans et +

Arbitre « TRES JEUNES » 13 ans à 15 ans



Les clubs du District sont concernés par le statut Officiel de la Ligue AURA

Nombre d'arbitres :

Article 1.2 Statut Régional de l'Arbitrage

*Championnat Départemental 1 : **2 arbitres SENIORS (+21 ans)**

*Championnat Départemental 2 : **1 arbitre SENIORS (+21 ans)**

*Championnat Départemental autres divisions : 1 arbitre

*Championnat Départemental dernier niveau : pas d'obligation

A SAVOIR – CLUBS

Précision de l'Article 41

Nombre d'Arbitres (du Statut Fédéral de l'Arbitrage)

(Lorsqu'un club a présenté des candidats aux formations FIA et qu'ils ont validés le statut d'Arbitrage)

Il en résulte :

***COUVERTURE EN N+2**

1 Arbitre formé en 2024/2025 par le club et restant à l'arbitrage	Compte au statut d'Arbitrage pour 2 arbitres sur la saison 2026/2027
--	---

- **Ce règlement n'est valable qu'une seule fois par arbitre formé (norme d'application)**

(A la demande des clubs concernés) voir votre référent du club via Arbitrage

RAPPEL – Sanctions et Pénalités prévues au Statut Fédéral

- Article 46 - Sanctions financières.

Les sanctions financières sont les suivantes :

a) Première saison d'infraction - par arbitre manquant : - Ligue 1 et Ligue 2 : 600 €

- Championnat National 1 : 400 €

- Championnat National 2 et Championnat National 3 : 300 €

- Championnat de France Féminin de Division 1 : 180 € - Championnat de France Féminin de Division 2 : 140 €

- Championnat de France Futsal de Division 1 : 180 €

- Championnat de France Futsal de Division 2 : 140 €

- Championnat Régional 1 : 180 €

- Championnat Régional 2 : 140 €

- Championnat Régional 3 et **Championnat Départemental 1 : 120 € par arbitre manquant**

- Championnats de football d'Entreprise et Féminins Régionaux, autres championnats de Futsal, autres Divisions de District, clubs qui n'engagent que des équipes de jeunes : **60 € par arbitre manquant pour la première saison d'infraction.**

b) Deuxième saison d'infraction : amendes doublées.

c) Troisième saison d'infraction : amendes triplées.

d) Quatrième saison d'infraction et suivantes : amendes quadruplées.

e) L'amende est infligée au club en infraction immédiatement après l'examen au 31 mars 2024.

En juin 2024 les sanctions financières sont réajustées définitivement en fonction du nombre d'arbitres ayant réalisé leur quota de matchs, selon le barème en vigueur. Le montant supplémentaire des sanctions financières est versé immédiatement

DEMANDE DE CHANGEMENT DE STATUT (précision à l'article 35 du statut Fédéral d'Arbitrage)

Début de l'arbitrage- Licencié dans un club

DROIT DE MUTATION : 500€



300€ pour le club formateur
100€ pour le district d'appartenance
100€ pour la Ligue

Début de l'arbitrage- Arbitre indépendant

DROIT DE MUTATION : 300€
200€ pour le club formateur
100€ pour la Ligue

COUVERTURE et DEMISSION (Article 35 Statut Fédéral de l'Arbitrage)

Démission :

COUVERTURE DU CLUB QUITTE :

- 1 : Pendant 2 saisons si club formateur
- 2 : Pendant 1 saison si licencié 5 saisons consécutives dans un club

Arrêt définitif :

COUVERTURE DU CLUB QUITTE LICENCE :

- 3 : Couverture 1 saison si licencié 10 saisons consécutives

Si l'arbitre démissionne après le 31 août, le club quitté compte l'arbitre dans son effectif jusqu'à la fin de la saison en cours par conséquent les conditions de couverture ci-dessus ne s'appliquent qu'à partir de la saison suivante.

NOMBRE DE JOURNEES A EFFECTUER DURANT LA SAISON (rappel de l'article 34 du Statut Fédéral de l'Arbitrage)

1-Les arbitres ont l'obligation de diriger un nombre minimum de rencontres par saison.

Pour un arbitre ayant obtenu sa licence au 31 août, le nombre de journées (ou matchs) minimum à diriger sur la saison est de :

- 18 pour les arbitres seniors masculins.
- 15 pour les jeunes arbitres et les arbitres féminines.

Pour un arbitre stagiaire ayant obtenu sa licence sur la 2^{ème} FIA de Février, le nombre de journées (ou matchs) minimum à diriger est de :

- 7 pour les arbitres seniors masculins.
- 7 pour les jeunes arbitres et les arbitres féminines.
- Avoir répondu à l'ensemble des désignations officielles avec une disponibilité maximale.
- Présence à chaque action de formation dirigée par les membres de la C D A de SAVOIE (compte 1 match au statut d'arbitrage)

Cette liste a été établie en fonction des demandes de licences arbitres effectuées par les clubs, via FOOTCLUBS, ainsi que des décisions de la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage concernant l'article 34 des Règlements Généraux.

2. Si, au 15 juin, un arbitre n'a pas satisfait à ses obligations, il ne couvre pas son club pour la saison en cours.

Toutefois, un arbitre ayant effectué jusqu'à 4 matchs de moins que le minimum exigé pourra tout de même couvrir son club à condition qu'un autre arbitre du même club, respectant le minimum exigé pour couvrir son club, soit en mesure de compenser le nombre de matchs manquant en ayant officié davantage que le minimum exigé. Plusieurs arbitres ne peuvent pas compenser le minimum exigé pour un seul et même arbitre sur une saison. Un seul et même arbitre ne peut pas compenser les minimas exigés pour plusieurs arbitres sur une saison. Il faut entendre par "son club", non seulement le club auquel il était rattaché lors de la saison au cours de laquelle il n'a pas dirigé le nombre de rencontres requis, mais également tout autre club auquel il pourrait se licencier, y compris pour une des raisons prévues par l'article 33.c du présent statut, ou à la suite d'une fusion entre deux ou plusieurs clubs. S'il n'a pas satisfait à l'obligation du nombre de matchs la saison suivante, il est considéré comme ne faisant plus partie du corps arbitral.



CLUBS EN INFRACTION au statut d'arbitrage saison 2025 – 2026, District de FOOTBALL de SAVOIE

Nous publions donc ci-dessous la liste des clubs en infraction avec le statut de l'arbitrage

STATUT SENIORS Tableau Récapitulatif avec amende (saison 2025-2026) :

Règlement : Règlements Généraux de la FFF relative au nombre de joueurs mutés concerne les catégories seniors avec **6 joueurs mutés autorisés**.

Arbitres Seniors manquants: La sanction est appliquée sur l'équipe première masculine évoluant au plus haut niveau (excepté pour les clubs nationaux dont l'équipe 2 sera sanctionnée).

- 1 ère année d'infraction : 2 joueurs mutés en moins en football à 11.
- 2 ème année d'infraction : 4 joueurs mutés en moins en football à 11.
- 3 ème année d'infraction et plus : aucun joueur muté autorisé en football à 11.

Club	Division Référence	Obligation	Arbitre(s) couvrant le club au 28/02/26	Arbitre(s) manquant(s)	Année d'infraction	Amende	Incidence LICENCE MUTATIONS Reste : pour la saison 2026/2027
U. O. ALBERTVILLE	D1	2 arbitres +21 ans	1	1	1ère	120 euros	4 mutés
E. F. CHAUTAGNE	D2	1 arbitre +21 ans	0	1	2ème	120 euros	2 mutés
ALBERTVILLE FOOT 73	D4	1 arbitre	0	1	1ère	60 euros	4 mutés
A.S. BARBERAZ	D4	1 arbitre	0	1	1ère	60 euros	4 mutés
CHY SPORT 73	D2	1 arbitre	0	1	1ère	60 euros	4 mutés
FC PONT	D4	1 arbitre	0	1	2ème	120 euros	2 mutés
ET.S.LE BOURGET LAC	D2	1 arbitre +21 ans	0	1	1ère	60 euros	4 mutés
A. S. NOVALAISE	D3	1 arbitre	0	1	1ère	60 euros	4 mutés
MONTAGNY	D4	1 arbitre	0	1	4ème	480 euros	0 mutés

STATUT JEUNES Tableau Récapitulatif avec amende (saison 2025-2026) :

Règlement : Arbitres Jeunes manquants : La sanction est appliquée sur l'équipe première Jeune évoluant au plus haut niveau régional ou départemental.

La modification de l'article 160 des Règlements Généraux de la FFF relative au nombre de joueurs mutés concerne les catégories U12 à U18 avec **quatre joueurs mutés autorisés dont 1 mutation hors période**.

- 1 ère année d'infraction : 1 joueur muté en moins.
- 2 ème année et plus : 2 joueurs mutés en moins.
- 3 ème année et plus : aucun joueur muté autorisé

*La catégorie U20, elle reste à six joueurs mutés autorisés.

Club	Division	Obligation	Arbitre(s) couvrant le club au 28/02/2026	Arbitre(s) manquant(s)	Année d'infraction	Amende	Incidence LICENCE MUTATIONS Reste : pour la saison 2026/2027
F.C. CHAMBERY FOOT 73	U20	1 Arbitre Jeune	0	1	2ème	120 euros	4 mutés en moins
GR J. AVANT PAYS SAVOYARD	U16 R2	1 Arbitre Jeune	0	1	1ère	60 euros	2 mutés en moins
F.C. HAUTE TARENTEISE	U17	1 Arbitre Jeune	0	1	1ère	60 euros	2 mutés en moins



SECTION 2- ARBITRES SUPPLEMENTAIRES

Article 45 du statut de l'Arbitrage

Pour pouvoir bénéficier des dispositions du présent article 45, les clubs se doivent d'être en conformité avec les 2 Statuts (Fédéral et Aggravé LauRAFoot).

Le club qui, pendant les **deux saisons précédentes**, a compté dans son effectif, au titre du Statut de l'Arbitrage en sus des obligations réglementaires, y compris les clubs non soumis aux obligations, un arbitre supplémentaire **non licencié joueur, qu'il a amené lui-même à l'arbitrage**, a la possibilité d'obtenir, sur sa demande, un joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation » **dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix définie pour toute la saison avant le début des compétitions.**

Cette mutation supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales.

CLUBS DE DISTRICT POUVANT BENEFICIER DE L'ARTICLE 45 POUR LA SAISON 2025/2026 :

POSSIBILITE LICENCE MUTATION SUPP

CLUBS	N°club	Nombre de Mutés Supp
U.S MODANE	542485	1
J S CHAMBERIENNE	518607	1
F . C NIVOLET	548844	1
US LAISSAUD	530055	1
C.A. MAURIENNE ST JEAN DE MAURIENNE	541586	1

FORUM - QUESTIONS / REPONSES - STATUT ARBITRAGE



Note aux clubs :

*Si vous avez des questions concernant
Le statut d'arbitrage sur le District de Football de SAVOIE
La commission du Statut d'Arbitrage se chargera de vous répondre au plus vite.*

*Le statut d'arbitrage sur le District de Football de SAVOIE
La commission du Statut d'Arbitrage se chargera de vous répondre au plus vite.*



COMMISSION DE DISCIPLINE

Président : Pascal ELHOMBRE 06 83 86 81 52

Réunion du lundi 15 juin 2026

Présents : Pascal ELHOMBRE - Patrick GALLET – Sophie LEFEVRE

Présents non élus : Magali BERLIOZ - Pierrette CATANIA –David CORMIER - Mohamed DAIF – Mario LAURENCIN - Francis MOREL-BIRON

INFORMATION AUX CLUBS

Nous rappelons à tous les clubs que dans la mesure où la tablette est signée il y a un onglet où vous cliquez :

➤ Je déclare avoir pris connaissance.

Seuls les arbitres sont habilités à nous faire modifier les erreurs sur la tablette.

Les supporters ou spectateurs apportent leur soutien et leurs encouragements à leur équipe, sans agressivité, ni insultes à l'égard de leurs homologues adverses, pour que chacun puisse apprécier le spectacle en toute sérénité. L'attitude des spectateurs et supporters doit s'inscrire dans la convivialité et le bon état d'esprit.

POUR INFORMATION

Les sanctions prononcées seront consultables pour les clubs, sur FOOTCLUBS, et pour les licenciés, sur leur espace personnel « Mon espace FFF ».

La présente décision est susceptible de recours devant l'organe compétent (Ligue : sanction égale ou supérieure à un an, District : inférieure à un an) selon les dispositions de l'Article 3.1.1 du règlement disciplinaire dans un délai de 7 jours suivant sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'Article 3.4.1. du Règlement disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F.

Compte-tenu des impératifs liés au bon déroulement et à l'équité sportive, la Commission de Discipline décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel de cette sanction.

Le Président de la Commission de Discipline,
Pascal ELHOMBRE

La Secrétaire de la Commission de Discipline,
Pierrette CATANIA

IMPORTANT

La Commission de Discipline rappelle : les membres de la Commission faisant partie d'un club ne prennent pas part aux décisions concernant leur club et les clubs étant en compétition avec le club.

Il est possible de venir consulter des dossiers au District : prévenir avant le Président de la commission de discipline ou la Secrétaire de la commission de discipline. La Commission reste disponible le lundi entre 18h à 19h. Les dossiers sont consultables uniquement en présence d'une personne de la commission.



Foot SAVOIE



PV N° 773 du 17 juin 2026

IMPORTANT : la commission rappelle que toute absence à une convocation, audition doit être OBLIGATOIREMENT justifiée au plus tard le lundi midi. UN JUSTIFICATIF = ATTESTATION. Sans véritable justificatif, la commission amendera 35€ par personne absente.

IMPORTANT : la commission insiste sur le point suivant : tout écrit à destination de la commission de discipline doit être envoyé par mail avec la messagerie du club et signé obligatoirement, pour les courriers, l'en tête du club est obligatoire.

IMPORTANT : la commission de discipline insiste sur le point suivant : tout club demandant le report d'une audition, d'une convocation sera systématiquement refusé. Une dérogation peut être octroyée en cas de force majeure.

POUR RAPPEL

Toutes les convocations, suspension à titre à conservatoire, compte rendu sont envoyés par Notifoot. Ces documents sont à lire par les clubs sur la messagerie officielle du club. Les présidents des clubs sont systématiquement conviés en cas d'audition ou de convocation, étant considérés comme ayant droit.

POUR INFORMATION

Vous trouverez après chaque réunion de la Commission de Discipline, un tableau faisant apparaître les suspensions fermes prononcées.

Dans ce tableau, n'apparaît pas l'identité des personnes sanctionnées, afin de ne pas être en désaccord avec la C.N.I.L.

Commission de Discipline du 15 juin 2026 - Extraction des sanctions suspensions fermes						
Date réunion	Compétition	Rôle	Nom de club	Date match	Libellé décision	Date d'effet
15/06/2026	Coupe G RAFFIN	Joueur	COGNIN SP.	06/06/2026	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	22/06/2026

ANNEXES

- Amendes administratives
- Liste dotations clubs AG
- Sommes dues au 8 juin 2026
- Tableaux « STATUT D'ARBITRAGE »
- Lutte contre les violences

